DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 MARS 2017

Délibération
n° 2017.03. 16.B

Epiphyte - sollicitation de subventions auprès du département de la Charente

LE NEUF MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle de réunion du stade du GrandAngoulême boulevard Jean Moulin à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 mars 2017**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-François DAURE, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017

DELIBERATION N° 2017.03. 16.B

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE	Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

EPIPHYTE - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

L'Épiphyte est un lieu culturel de rencontres des publics avec les arts et les artistes. Il déploie ses propositions sur deux axes complémentaires : les pratiques artistiques amateurs (ateliers, stages...dans différentes disciplines) pour enfants et adultes et la pratique culturelle, tous deux fédérés par une thématique annuelle commune.

Les ateliers de pratiques artistiques s'articulent autour de projets où chacun développe son sens artistique et ses connaissances tant théoriques que techniques. Alliées à l'apport d'événements culturels de l'épiphyte, ce sont des amateurs éclairés et de plus en plus autonomes qui se façonnent tout au long de leur parcours.

Les pratiques amateurs n'existent pas en effet sans l'apport des pratiques professionnelles pour garantir l'ouverture d'esprit, des champs d'expérimentation et sensibiliser aux pratiques contemporaines. Une programmation culturelle est donc mise en place (expositions, concerts, conférences, rencontres, résidences) parfois en partenariat avec d'autres structures culturelles publiques ou associatives.

Sensibles à l'accès à la culture et à l'impact que peut avoir la création artistique en termes de citoyenneté, il est important que ce projet d'offre culturelle de proximité en milieu rural draine tout le territoire et touche de nouveaux publics. Pour cela un programme d'interventions hors les murs est conçu, relais des politiques culturelles de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle notamment. L'Épiphyte travaille donc en partenariat avec les écoles, le Relais d'Assistantes Maternelles, l'Accueil de Loisirs, la maison de retraite et propose aussi des ateliers de pratiques artistiques dans les villages. L'Épiphyte participe ainsi à la vie culturelle locale et favorise la découverte des pratiques artistiques contemporaines, moteur d'un vivre ensemble créatif et dynamique.

Afin de favoriser le développement de certaines des actions de l'Epiphyte à destination de publics variés, en et hors les murs, les subventions suivantes seront sollicités auprès du département de la Charente:

- pour l'événement Epiphyte HOURRA : subvention de fonctionnement d'une action de **1000€ ;**
- pour l'événement ANIMASHUP : subvention de fonctionnement d'une action de **1000€ ;**
- pour l'exposition du CRIMP et des actions de médiation menées par les artistes : subvention de fonctionnement d'une action de **1000€ ;**
- dans le cadre de son **dispositif** « **Contrat Départemental d'Animation** » : subvention de **3000€**

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du département de la Charente les subventions susmentionnées pour l'année 2017.

D'IMPUTER les recettes au budget principal au chapitre 74 sous-rubrique 3122 sous réserve de l'implantation des dépenses au budget principal 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **13 mars 2017**	**Affiché le :** **13 mars 2017**